

Le traitement des femmes Lilloises (p.14-16)

Les messages radio ont souligné de manière presque unanime les souffrances des femmes lilloises, victimes innocentes et sans défense, livrées à la barbarie des Huns. Or, pendant l'occupation de la ville les autorités allemandes n'ont reçu aucune plainte quant à d'éventuels crimes contre ces femmes. Ces accusations ne peuvent donc concerner que les mesures prises pour lutter contre les maladies vénériennes à Lille.

(L'accusation d'un traitement brutal à l'égard de Mme CALMETTE, pointé dans le rapport de la commission du 23 novembre – cf annexe 2 – n'est pas pris en compte ici et sera mentionné p. 40).

Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre de femmes qui, pendant des années, avaient eu une relation intime avec des soldats allemands et qui, après l'abandon de la ville par les Allemands, durent plus ou moins craindre la colère de leurs compatriotes et leur famille, se font passer désormais pour des victimes d'exactions odieuses de la part des barbares. Aujourd'hui on fait d'elles même des héroïnes. Ou est-ce qu'il faut accepter la plainte de Mlle D., aussi connue qu'appréciée à la Kommandantur et qui, au début de l'occupation, était au service des Allemands, parce qu'à l'été 1918, une patrouille de police qui ne la connaissait pas, l'avait arrêtée dans la rue car elle ressemblait fort à une autre femme qui elle était recherchée dans le cadre d'une procédure d'enquête ?

Suite à ses protestations le responsable allemand en présence du conseiller municipal Crépy lui a tout de suite expliqué qu'il s'agissait d'un malentendu et lui a présenté ses excuses pour cet incident. Ou doit-on prendre en compte la plainte de la famille de Mme N., une femme mariée, appartenant à la bourgeoisie lilloise ? Suite à certaines informations cette dame fut examinée par un médecin qui diagnostiqua une maladie vénérienne. Elle fut alors hospitalisée, et, une fois guérie, renvoyée chez elle, non sans les mises en garde habituelles. Un an plus tard de nouvelles plaintes sur son mode de vie furent déposées. Lorsque le responsable allemand la convoqua il vit arriver non pas elle mais son père disant que sa fille s'était suicidée. Afin de préserver la réputation de la défunte et de sa famille, et à la demande insistante du père, on classa l'affaire. En outre le père demanda l'autorisation de, si on lui demandait la raison du décès subit de sa fille, pouvoir dire que sa fille avait agi par peur d'être condamnée dans une procédure pénale par les autorités allemandes la mettant en cause. Ceci lui fut alors accordé sans hésitations.

Depuis que l'avancée des troupes allemandes fut stoppée en 1914, Lille devint chaque jour un peu plus un lieu de repos et de distraction pour les membres de l'armée allemande qu'on fit venir pour leur donner l'occasion d'aller au Théâtre allemand, au Musée des Beaux-Arts, au concert. Mais souvent aussi, les soldats allemands se rendaient à Lille pour échapper à la saleté des tranchées et pour profiter à nouveau de la vie. A cet égard, Lille offrait de nombreuses distractions avec ses bars, ses cafés et ses estaminets dont un tiers voire la moitié avait fait de la prostitution sa source de revenus annexe voire principale. La plupart du temps les soldats allemands ne se rendaient compte des dangers encourus que lorsqu'il était trop tard quand, suite à des rapports intimes, les premiers symptômes de la maladie apparaissaient.

Tant que ce phénomène se limitait à des cas isolés le commandement allemand ne s'y intéressa pas particulièrement. Mais bientôt on constata une augmentation si rapide des nouveaux cas qu'une hospitalisation des soldats malades dans les hôpitaux militaires ne fut plus possible. A partir du 2 janvier 1915 on fut obligé de soigner les soldats atteints de maladies vénériennes en ambulatoire.

Ces quelques informations prouvent la nécessité pour l'administration militaire de procéder dans ce domaine de manière énergique et avec tous les moyens à sa portée.

Une fois la ville occupée on y trouva des maisons closes, comme par exemple rue de l'ABC et rue Frenelet dont les filles étaient sous la surveillance de médecins français qui les examinaient trois fois par semaine. L'examen de ces femmes par un médecin allemand le 19 décembre 1914 montra que sur les 51 femmes qu'on lui présentait 5 étaient malades alors que d'après le médecin français, le Dr. TACONNET, une seule d'entre elles était contagieuse. De nombreux examens et observations amenèrent les autorités d'occupation à la conviction que le contrôle exercé par les médecins français n'offrait pas de garantie suffisante pour protéger les troupes allemandes des maladies vénériennes.

Elles se virent donc obligées de charger les médecins allemands du contrôle de la surveillance des prostituées. Or, entretemps le nombre de malades avait tellement augmenté qu'en été 1915 s'imposa l'embauche d'un spécialiste, lequel prit, à côté des institutions déjà en place, le contrôle des soins des soldats en ambulatoire et la surveillance des prostituées.

Mais, concernant le risque de contamination, le danger venait moins des maisons closes sous contrôle que des nombreux estaminets répartis dans la ville et sa banlieue et des femmes qui se prostituaient dans la rue. Lors de l'occupation une partie d'entre elles étaient bien sous le contrôle de la police des mœurs ; elles étaient tenues de se présenter deux fois par semaine au dispensaire des filles auprès du docteur BOUTRY. Lorsqu'à cette occasion des femmes étaient diagnostiquées malades elles étaient accueillies dans l'institution où elles restaient jusqu'à leur guérison. En mars 1916 le nombre des prostituées malades avait atteint 160. Le 27 mars elles furent extradées en Allemagne d'où elles durent rejoindre le sud de la France via la Suisse.

Pour combattre la prostitution clandestine on procéda à la fermeture d'un grand nombre des innombrables petits estaminets et bars qui s'étaient établis pour accueillir les soldats allemands. Dans les bars laissés ouverts les filles durent, en conformité avec une ordonnance du 23 mars 1915, se faire examiner par un médecin allemand deux fois par semaine.

Comme on ne pouvait constater aucune baisse des cas de maladies vénériennes et que, d'après l'avis unanime des médecins allemands, le traitement des prostituées malades de Lille n'était pas suffisant (pas d'examen approfondi, p.e. pas d'examen au microscope, le fait de laisser sortir des filles non guéries) il fallut prendre des mesures plus strictes. Tous les services de surveillance de la prostitution à Lille furent centralisés et placés sous le contrôle de la police militaire et du médecin de la police. Seulement une partie des prostituées furent désormais soignées par des médecins français.

Le 9 décembre 1915 on comptait à Lille déjà 300 prostituées dont 120 étaient sous contrôle allemand avec un examen médical deux fois par semaine, les autres étant examinées par des médecins français, trois fois par semaine. Des femmes diagnostiquées malades furent dirigées vers des hôpitaux de femmes gérés par les Français mais sous contrôle allemand où elles furent soignées par des médecins français. Ces mesures s'étaient avérées indispensables car par exemple que parmi les 458 femmes examinées dans les trois derniers mois de l'année 1915 148 soit 33% étaient malades. Chacun des médecins allemands procédait à 40 et 50 examens cliniques et à 80 ou 90 examens sous microscope.